



## Demande de certificat d'autorisation pour travaux en milieu riverain

Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis, nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. **Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux de construction avant que le permis ne soit émis. Les paiements des frais du permis ne sont pas une autorisation pour débiter les travaux. Le paiement s'effectuera au début de la demande.**

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
<b>1. Plan à l'échelle, 1 :500</b> montrant la localisation des travaux sur la rive, le littoral ou une plaine inondable; implanter toutes les constructions tel que le bâtiment principal, secondaire, chemin, ponts, puits. Localisation de la fosse septique et de l'élément épurateur (champ septique);	<input type="checkbox"/>
<b>2. Une description détaillée des travaux</b> qui seront effectués et la justification de l'empiètement sur la rive ou le littoral;	<input type="checkbox"/>
<b>3. Des photos du site;</b>	<input type="checkbox"/>
<b>4. Avis techniques et les autorisations requises</b> , du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parc du Québec et/ou l'approbation du Ministère des Ressources Naturelle du Québec et/ou du Centre d'expertise hydrique du Québec le cas échéant.	<input type="checkbox"/>

### RÈGLEMENT

**Définition Rive** : La rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement et s'établit de la manière suivante :

1. En milieu agricole : 3 mètres;
2. Bassin versant du Lac Donaldson : 30 mètres;
3. Dans tous les autres cas : 15 mètres.

Tous les travaux sur la rive et le littoral doivent être exécutés conformément aux fiches techniques du ministère portant sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Ministère de l'environnement et de la faune du Québec et selon le Règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs et des cours d'eau, n° 137-09, article 14.5.

Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale de rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.

Les aménagements et ouvrages sur la rive ou le littoral doivent être conçus et réalisés de façon à respecter ou à rétablir l'état et l'aspect naturel des lieux et de façon à ne pas nuire à l'écoulement naturel des eaux ni créer de foyer d'érosion.

Ces aménagements et ouvrages doivent être réalisés sans avoir recours à l'extraction, au dragage, au nivellement, au remblayage ou autres travaux du même genre.

*Ceci n'est qu'une partie de notre réglementation. Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme pour plus d'information.*

### RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES

#### Identification du requérant

Nom(s) du/des propriétaire(s) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone résidence :

Téléphone cellulaire :

Téléphone travail :

Courriel :

#### Identification de l'entrepreneur

même que « requérant »

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse de l'entreprise :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

No RBQ :

LOCALISATION			
Rive <input type="checkbox"/>	Littoral <input type="checkbox"/>	Plaine inondable 0-20 ans <input type="checkbox"/>	Plaine inondable 20-100 ans <input type="checkbox"/>
Nom du cours d'eau :		Largeur de l'accès :	
À l'intérieur d'une bande de :	m/pi d'un cours d'eau.	Autres :	
DESCRIPTION DU PROJET			
<hr/> <hr/>			

DISTANCES			
Du bâtiment principal :		Du puits :	
Du bâtiment secondaire :		De la fosse septique :	
De la voie de circulation :		De l'élément épurateur :	
D'un pont, fossé, exutoire :			

CARACTÉRISTIQUES			
Technique de stabilisation de la rive :			
Nature du sol :		Lot situé dans une zone à risque	<input type="checkbox"/>
Requiert des mesures d'immunisation (contamination) <input type="checkbox"/>		Lot desservi par le réseau d'aqueduc	<input type="checkbox"/>
Taxes municipales payées <input type="checkbox"/>		Lot desservi par le réseau d'égout	<input type="checkbox"/>
Projet résidentiel intégré <input type="checkbox"/>		Lot desservi par une installation septique	<input type="checkbox"/>
Droit acquis <input type="checkbox"/>		Lot adjacent à une rue publique, privée ou servitude passage	<input type="checkbox"/>

NATURE DU TRAVAUX					
Accès au plan d'eau	<input type="checkbox"/>	Marais filtrants	<input type="checkbox"/>	Aquaculture	<input type="checkbox"/>
Rénovation/Entretien	<input type="checkbox"/>	Stabilisation	<input type="checkbox"/>	Route ou chemin existant	<input type="checkbox"/>
Construction	<input type="checkbox"/>	Prise d'eau	<input type="checkbox"/>	Aménagement forestier	<input type="checkbox"/>
Démolition	<input type="checkbox"/>	Clôture	<input type="checkbox"/>	Traitement des eaux usées	<input type="checkbox"/>
Coupe d'arbres	<input type="checkbox"/>	Puits	<input type="checkbox"/>	Site d'abreuvement du bétail	<input type="checkbox"/>
Traverse/pont	<input type="checkbox"/>	Quai	<input type="checkbox"/>	Rampe de mise à l'eau	<input type="checkbox"/>
Autre :					

INFORMATIONS IMPORTANTES DU TERRAIN					
Pente de rive :	faible <input type="checkbox"/>	moyenne <input type="checkbox"/>	forte <input type="checkbox"/>	Aspect physique	
Largeur de la rive :				Milieu naturel	<input type="checkbox"/>
Longueur de la rive :				Milieu modifié	<input type="checkbox"/>
Hauteur de la rive :				Autre :	
Pourcentage d'inclinaison :					
Méthode de délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE)					
Ouvrage de retenue des eaux	<input type="checkbox"/>			Mur de soutènement	<input type="checkbox"/>
Méthode botanique	<input type="checkbox"/>			Récurrence 2 ans	<input type="checkbox"/>
Limite d'inondation	<input type="checkbox"/>			Définie par :	

ÉCHÉANCE			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

Je \_\_\_\_\_ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.  
 Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : \_\_\_\_\_  
 Signature du requérant : \_\_\_\_\_

La Municipalité a un délai de trente (30) jours de la date où la demande est jugée **complète** pour émettre un permis de construction. Tout changement pendant la construction doit être clairement indiqué sur des plans tels que construit à déposer à la Municipalité.